

Commune de Houyet
Rue Saint-Roch, 15
5560 HOUYET
www.houyet.be**ENQUETE PUBLIQUE**
Du 12 février 2025 au 14 mars 2025ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
Projet de catégorie B soumis à étude d'incidences
Articles 90 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et D.74 du livre 1^{er} du code de l'environnement

Concerne la demande de Storm 50 SRL, Borsbeeksebrug 22 à 2600 Antwerpen et Aspiravi SA, Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation d'un parc de 3 éoliennes d'une puissance totale maximale de 12.9 MW, 2 cabines de tête, 2 transformateurs externes, aménager des chemins d'accès et aires de montage et poser des câbles électriques sur les territoires des communes de HOUYET 7^{ième} Division CELLES et DINANT, 7^{ième} Division SORINNES.

L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué.

L'enquête publique est organisée sur le territoire des communes de HOUYET, DINANT et CINEY conformément aux modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du code de l'environnement **suite à l'introduction par les demandeurs de plans modificatifs accompagnés d'un complément corollaire d'étude d'incidences.**

Le dossier de demande de permis unique et les plans modificatifs incluant l'étude d'incidences sur l'environnement et le complément corollaire d'étude d'incidences, peut être consulté à partir du 7 février 2025 (date d'affichage de l'enquête) jusqu'au 14 mars 2025 (date de clôture de l'enquête) auprès des administrations communales des trois communes concernées selon les modalités décrites ci-dessous. Durant l'enquête et jusqu'à la date de clôture, tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des administrations communales concernées. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès de l'agent communal délégué à cet effet.

COMMUNE D'ENQUÊTE	DATE D'AFFICHAGE	DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE	LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE	MODALITÉS DE CONSULTATION DU DOSSIER	PERSONNE DE CONTACT	LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE REMISES À LA PERSONNE DE CONTACT OU ADRESSÉES À :
HOUYET			<u>Lieu</u> : Administration communale de Houyet Rue Saint-Roch 15 à 5560 HOUYET <u>Date de clôture</u> : 14 mars 2025 Heure de clôture : 12h	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et les mercredis de 14h à 16h, et le samedi matin sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Environnement au 082/67.69.68 ou par mail à developpement.territorial@houyet.be	Service Environnement Monsieur Nicolas GOBLET 082/67.69.68	Collège Communal, Rue Saint-Roch 15, 5560 HOUYET <u>Mail</u> : developpement.territorial@houyet.be
DINANT	Le 7 février 2025	Le 12 février 2025	<u>Lieu</u> : Hôtel de Ville de Dinant Rue Grande 112 à 5500 DINANT <u>Date de clôture</u> : 14 mars 2025 Heure de clôture : 12h	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et les mercredis de 13h30 à 16h et les mercredis jusqu'à 20h uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Environnement au 082/40.48.15 ou par mail à service.environnement@dinant.be	Service Environnement Monsieur Christophe GOFFIN 082/40.48.15	Collège Communal, Ville de Dinant, rue Grande 112, 5500 DINANT <u>Mail</u> : service.environnement@dinant.be
CINEY			<u>Lieu</u> : Hôtel de Ville de Ciney Rue du Centre 35 à 5590 CINEY <u>Date de clôture</u> : 14 mars 2025 Heure de clôture : 11h	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et un jour de la semaine jusqu'à 20h uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service cadre de vie – Cellule urbanisme au 083/23.10.11 ou par mail à urbanisme@ciney.be	Service cadre de vie – Cellule urbanisme Madame Natalia GOLOVATCHEVA 083/23.10.11	Collège Communal, Ville de Ciney, rue du Centre 35, 5590 CINEY <u>Mail</u> : urbanisme@ciney.be

À peine de nullité, les envois par courriers sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès :

- de l'agent communal délégué à cet effet repris au tableau ci-dessus
- du demandeur, STORM 50 SRL, Mme Véronique Georges, 03/210.07.20, info@storm.be, Borsbeeksebrug 22 - 2600 Antwerpen
- du Fonctionnaire technique, SPW Namur-Luxembourg, SPWARNE, M. MONACHINO, Avenue Reine Astrid 39 - 5000 Namur (081/71.53.50)
- du Fonctionnaire délégué, SPW Namur, SPWTLPE, M. LIBOTTE, Place Léopold 3 - 5000 Namur (081/24.61.41)

Pour le Collège communal de Houyet :

Le Directeur Général,

Didier FRIPIAT



La Bourgmestre,

Hélène LEBRUN